

DATE DE PUBLICATION : 6 octobre 2011

Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Jean-Pierre LANDAU, second sous-gouverneur, le 17 janvier 2011 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Chantal BOUCHER, directeur des Grands Projets fiduciaires (DGPF) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian DELHOMME, adjoint au directeur des Grands Projets fiduciaires, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DGPF.

Mme Chantal BOUCHER et M. Christian DELHOMME peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DGPF.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2011

Henri JULLIEN
Directeur général des Activités fiduciaires et de Place